

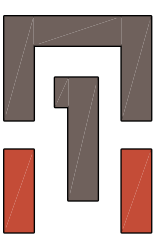
Commune de COUMME CARTE COMMUNALE



le 14 septembre 2020

TABLÉAU des SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Document annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la
Communauté de communes « Houve – Pays Bourgeois » du 08 octobre 2020 pour mise à enquête
publique



HERVE FELISTROFFER, Géomètre Expert
7, rue du Chanoiné Limbourg 57220 BOULAY
Tél: 03 87 57 41 41

COUMME

Tableau des Servitudes relatives à l'édification d'ouvrages de voirie

TRONÇON LIGNAIRE

AMÉNAGEMENT

PRODIGES D'ÉCLAIRAGE

A01 Servitude relative aux
Tranchées pour l'édifi-
cation de ouvrages de voirie

Tous les Tranchées (T01, T1, T2) sont de 1,00 m de largeur, sauf les Tranchées T02 qui sont de 0,80 m de largeur, sauf les Tranchées T03 qui sont de 0,60 m de largeur.

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

A02 Servitude relative aux Tranchées pour l'édification de ouvrages de voirie

Les Tranchées (T01, T1, T2) sont de 1,00 m de largeur, sauf les Tranchées T02 qui sont de 0,80 m de largeur, sauf les Tranchées T03 qui sont de 0,60 m de largeur.

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

A03 Servitude relative aux Tranchées pour l'édification de ouvrages de voirie

Les Tranchées (T01, T1, T2) sont de 1,00 m de largeur, sauf les Tranchées T02 qui sont de 0,80 m de largeur, sauf les Tranchées T03 qui sont de 0,60 m de largeur.

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

A04 Servitude relative aux Tranchées pour l'édification de ouvrages de voirie

Les Tranchées (T01, T1, T2) sont de 1,00 m de largeur, sauf les Tranchées T02 qui sont de 0,80 m de largeur, sauf les Tranchées T03 qui sont de 0,60 m de largeur.

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

A05 Servitude relative aux Tranchées pour l'édification de ouvrages de voirie

Les Tranchées (T01, T1, T2) sont de 1,00 m de largeur, sauf les Tranchées T02 qui sont de 0,80 m de largeur, sauf les Tranchées T03 qui sont de 0,60 m de largeur.

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

TRONÇON LIGNAIRE

AMÉNAGEMENT

PRODIGES D'ÉCLAIRAGE

PRODIGES D'ÉCLAIRAGE

A06 Servitude relative aux Tranchées pour l'édification de ouvrages de voirie

Les Tranchées (T01, T1, T2) sont de 1,00 m de largeur, sauf les Tranchées T02 qui sont de 0,80 m de largeur, sauf les Tranchées T03 qui sont de 0,60 m de largeur.

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

A07 Servitude relative aux Tranchées pour l'édification de ouvrages de voirie

Les Tranchées (T01, T1, T2) sont de 1,00 m de largeur, sauf les Tranchées T02 qui sont de 0,80 m de largeur, sauf les Tranchées T03 qui sont de 0,60 m de largeur.

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

A08 Servitude relative aux Tranchées pour l'édification de ouvrages de voirie

Les Tranchées (T01, T1, T2) sont de 1,00 m de largeur, sauf les Tranchées T02 qui sont de 0,80 m de largeur, sauf les Tranchées T03 qui sont de 0,60 m de largeur.

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».

Les Tranchées sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat » et sont aménagées en Tranchées de type « Tranchée à fond plat ».